

**DEMANDE DE CONTRE-VISITE
D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF
DANS LE CADRE D'UNE VENTE IMMOBILIÈRE**

Contexte de la demande :

Contre-visite **avant** la finalisation de la vente immobilière **par le vendeur.**
(à adresser au moins 15 jours avant la date de signature du compromis ou de l'acte)

Contre-visite **après** la vente immobilière **par l'acquéreur.**
(une contre-visite peut être demandée dans une limite de 2 ans après l'acquisition du bien immobilier)

Informations concernant le demandeur

M. / Mme / Melle (nom, prénom).....

Adresse :

Téléphone :.....

Informations concernant l'installation à contrôler

Adresse de l'immeuble (numéro, rue, village, CP, ville) :

.....
.....

Références parcelles : section numéros

Numéro de dossier (si connu) :

Date du dernier contrôle :

Nature des travaux effectués depuis le dernier contrôle :

.....
.....

par une entreprise

par mes propres moyens

Le coût du contrôle fixé à **145 €** (délibération 2023-466 du 06/12/2023) sera facturé au demandeur.

Adresse de facturation, si différente du demandeur (numéro, rue, CP, ville) :

.....
.....

Une contre-visite peut être sollicitée uniquement si le contrôle précédent a été effectué dans le cadre d'une vente immobilière conformément à l'article L 1331-11-1 du Code de la Santé Publique.

Tous les éléments du dispositif d'assainissement doivent être accessibles le jour du contrôle.

Date :.....

Signature :

Les informations recueillies sont conservées jusqu'au retrait de votre consentement et selon les dispositions légales, et sont destinées à un usage interne aux personnes habilitées du SPANC. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous pouvez exercer votre droit d'accès et de portabilité aux données vous concernant, les faire rectifier et les faire supprimer en nous contactant, de préférence par voie électronique, à l'adresse mail contact@cc-paysdechantonay.fr ou par voie postale en écrivant à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, 65 avenue du Général de Gaulle - BP 98 - 85111 Chantonnay cedex.